ssp vaud Enseignement

Lettre d'information - Numéro 16 - Février 2012

Rédaction:
Cora Antonioli, Julien Eggenberger, Annabel Glauser, Max Robert.

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement
Av. Ruchonnet 45 Case postale 1324 CH - 1001 Lausanne
Tél. 021 341 04 10 Fax 021 341 04 19 vaud@ssp-vpod.ch www.ssp-vaud.ch

DECFO/SYSREM : la lettre C n'est pas valable

Dans un jugement récent concernant l'attribution de la lettre C à une classe salariale dans l'enseignement, le TRIPAC a donné raison au salarié. En effet, une diminution de 3 classes de son salaire a été jugée irrecevable. Ce jugement est exemplaire, car il ne repose pas sur la situation individuelle du demandeur, mais il rejette le principe même de la lettre C.

Durant le procès en question, l'Etat a produit une note interprétative de l'art. 6 RSRC datée de septembre 2010. Celle-ci stipule que l'apposition de la lettre C (- 3 cl.) est permise pour les enseignant-e-s sans «formation de base requise» ni titre pédagogique. Or, le texte de l'article lui-même ne permet pas cette interprétation; et le tribunal a considéré que le contenu de cette note n'a pas été un élément constitutif de l'élaboration du règlement. Par ailleurs, la note rappelle que l'engagement d'enseignants sans titres requis «n'est possible qu'à titre exceptionnel». Or ce cas n'est pas exceptionnel ; la lettre C est appliquée à plusieurs collaborateurs au bénéfice d'un CDI. Le tribunal considère en outre que le terme de «formation de base» mentionné n'est pas assez défini pour en conclure qu'il s'agisse forcément d'un titre académique donnant accès à la HEP. Il a donc jugé injustifié de pénaliser le collaborateur parce qu'il n'a pas de le titre lui donnant accès à la HEP et encore une fois parce qu'il n'a pas de diplôme de la HEP. La double sanction possible de l'al. 2 est considérée comme suffisante.

L'Etat va très certainement faire recours contre la décision du TRIPAC, mais il nous semble relativement peu probable qu'il gagne en instance de recours. **Nous invitons dès lors tou-te-s les collègues concerné-e-s par la lettre C à prendre contact avec le SSP pour entamer une procédure contre cette sanction injuste.**

Quel gymnase pour les jeunes Vaudois.e.s?

Le SSP-Enseignement organise une soirée ouverte de conférences et de discussion sur la formation gymnasiale dans notre pays et, en particulier, dans le canton de Vaud. Elle s'adresse à toutes les personnes intéressées.

Le SSP s'engage en faveur d'un droit à une formation de qualité pour toutes et tous, tant aux niveaux obligatoire et postobligatoire que sur le plan de la formation continue «à vie». Il s'investit également pour défendre une école non utilitariste, émancipatrice, ancrée dans une réalité sociale, développant des connaissances et une culture dans tous les domaines, qu'ils appartiennent aux arts, aux sciences dites «exactes» ou humaines.

Ces dernières années, nous avons assisté à des transformations du paysage scolaire; la dernière annoncée fait suite à l'acceptation par le peuple de la LEO, en septembre 2011. Or le SSP milite pour des réformes plus globales, ce qui implique aussi une réflexion approfondie autour de la formation au niveau secondaire II.

La nouvelle maturité, une réforme marquante

Au fil des décennies, le gymnase vaudois, comme les autres institutions du secondaire II de Suisse, a connu une série de réformes marquantes: forme et contenu de la maturité (plans d'étude, grille horaire, nombre d'années suivies par les élèves), démocratisation «partielle» de la population gymnasiale, conditions d'apprentissage des élèves, conditions de formation et de travail des enseignant.e.s, etc. La réforme de la formation gymnasiale, introduite par le règlement de reconnaissance de la maturité (RRM) en 1995, dans un climat d'austérité économique dans notre canton, constitue une étape charnière dans la transformation de la maturité que nous connaissons aujourd'hui. En 2001, mandatée par la CDIP et le Conseil fédéral, l'enquête EVAMAR procède à son évaluation. Le projet contient deux phases: la première, EVAMAR I (2002-2004), se consacre à la façon dont le règlement est mis en œuvre dans les différents cantons ainsi qu'aux expériences réalisées par ces derniers, les écoles, le corps enseignant et les élèves. La seconde phase, EVAMAR II (2005-2008), évalue certains aspects du niveau de formation des élèves au moment de passer l'examen de maturité.

Une soirée de présentations et de discussion ouverte à toutes et tous

Cette étude comparative, en particulier celle de la deuxième phase, nous apporte des éléments intéressants en vue d'une réflexion sur la formation gymnasiale. Le climat économique dans lequel la nouvelle maturité a été mise en œuvre mérite également toute notre attention ainsi que les diverses transformations qu'elle a subies jusqu'à aujourd'hui. Tous ces changements permettent-ils d'offrir aux élèves une formation de qualité? Et quel impact exercent-ils sur la situation de travail des élèves et des enseignant.e.s ?

Ce sont des questions que nous nous posons et que nous souhaiterions pouvoir partager et discuter avec vous le *lundi 20 février prochain, à 20h00, au gymnase de La Cité.*

Les présentations, en première partie de soirée, de Michel Pflueger, co-auteur du projet EVAMAR II, et de Lucienne Girarbille, qui a participé à la mise en place de la nouvelle maturité dans le canton de Vaud et en Suisse, nous permettront sans aucun doute d'enrichir notre vision et de rendre notre discussion encore plus fructueuse.

Priorités dans la mise en œuvre de la LEO

Le SSP-Enseignement a défini les enjeux stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre de la LEO. Par son président, le syndicat participe aux travaux d'un groupe de référence qui réunit des représentant-e-s de l'administration, des établissements, des organisations professionnelles et syndicales et des parents d'élèves.

Le SSP-Enseignement entend défendre une mise en œuvre de la LEO qui offre aux élèves la meilleure école possible et aux enseignant-e-s de bonnes conditions de travail. Il veillera à ce que les engagements pris par le DFJC pendant la campagne de votation soient respectés, en particulier concernant le financement. Il rappelle aussi qu'il n'est pas envisageable de mettre en œuvre la LEO sans que les travaux liés au nouveau statut des enseignant-e-s ne soient lancés et que les modalités de rédaction du nouveau cahier des charges soient définies.

Notre syndicat se prononce clairement pour une mise en place des nouvelles filières lors de la rentrée 2013-2014. À cette date, les nouvelles voies devront concerner au moins la volée de 7è et, dans la mesure où cela se révèle concrètement possible, les 8è. Les modalités d'orientation dans les voies devront faire l'objet d'un aménagement particulier. Afin que les choses soient claires, tout ceci devra être connu à la rentrée d'août 2012 au plus tard.

Enseignement des langues: les plus grandes réserves sont émises sur les intentions du Département quant à la possibilité de mettre en œuvre l'enseignement des langues tel que prévu par le concordat HarmoS. Nous demandons un report du calendrier et une mise en débat des modalités de formation des enseignant-e-s. En effet, des modules complémentaires basés sur une maîtrise peu assurée de la langue elle-même ne sauraient être considérés comme une garantie d'un enseignement des langues. Notre syndicat souhaite que cette planification de la mise en œuvre de l'enseignement de l'allemand et de l'anglais selon HarmoS se fasse en parallèle à la clarification des modalités de primarisation du Cycle de transition. Dans tous les cas, le SSP-Enseignement souhaite que, en complément de formations spécifiques conformes aux exigences actuelles, un master en «enseignement des langues étrangères à l'école primaire» soit mis sur pied.

Effectifs des classes: nous nous positionnons très clairement pour un abaissement généralisé des effectifs des classes, notamment pour permettre de répondre aux nouveaux défis de l'école publique et améliorer les conditions de travail des professions enseignantes. Nous souhaitons en particulier que le règlement prévoie un maximum de 15 élèves dans le niveau B de la voie générale et dans les cours de langues étrangères. D'autres cantons connaissent des effectifs allégés pour ces cours. Il s'agit de favoriser des modalités d'enseignement qui permettent une réelle pratique de l'expression orale.

Conditions de la primarisation du CYT: le SSP-Enseignement souhaite que les modalités de la primarisation du CYT fassent l'objet d'une négociation formelle. Il veillera à défendre, en particulier, la situation des personnes actuellement en fonction pour lesquelles le DFJC s'est engagé à ne pas remettre en cause le statut dans les prochaines années.

Conditions de réalisation du CIN obligatoire: nous nous positionnons pour un étalement et une mise en œuvre progressive du décalage des dates d'entrée à l'école obligatoire afin d'éviter une volée de 13 mois qui perturberait l'entier du système.

Enseignement consolidé: notre syndicat demande que les engagements pris pendant la campagne et qui présentaient l'enseignement consolidé dans des classes particulières comme une situation minoritaire et non généralisée soient tenus.

Promotion et certification: le système de promotion basé sur des points négatifs doit être supprimé car il encourage des stratégies minimalistes et permet à des élèves dont la majorité des moyennes sont en dessous du seuil de suffisance d'être considérés comme en situation de réussite. Le SSP-Enseignement défend l'introduction d'un système de paniers avec compensation interne. Il insiste aussi pour que les modalités de redoublement soient clairement définies et ne fassent pas l'objet d'un pur automatisme. Finalement, il souhaite que le règlement impose le déclenchement de mesures d'appui si un élève se trouve en situation d'échec après un trimestre.

Le SSP prévoit d'organiser une assemblée sur le Règlement d'application de la LEO et l'avancement des travaux autour du statut des enseignant-e-s. Nous ne manquerons pas de vous y inviter !

La liste des points ci-dessus n'est pas exhaustive et n'expose pas toutes les positions que notre syndicat s'attachera à défendre. D'autre part, le SSP considère que c'est à l'administration de construire un projet sur lequel une position pourra être définie et non pas aux organisations professionnelles et syndicales de co-construire ce règlement d'application.

HEP: Importante avancée au Grand Conseil

Le 17 janvier, le Grand Conseil a accepté sans opposition une motion qui enjoint le Conseil d'Etat à élargir les conditions d'accès à la HEP. La pénurie que connaît l'enseignement s'explique d'abord par de nombreux départs en retraite. Ce phénomène est connu depuis des années et aurait dû être anticipé par les services employeurs. Par ailleurs, la dégradation des conditions de travail et des conditions d'accès de plus en plus strictes dans les HEP renforcent le problème.

Le SSP revendique une formation des enseignant.e.s de haut niveau, ancrée dans le domaine tertiaire, et assurant des conditions d'accès justes. Afin de pouvoir offrir une formation à des personnes ayant suivi un parcours moins «classique», des aménagements doivent être prévus (admissions sur examens, sur dossier etc.). La rigidité actuelle du système vaudois représente en effet un facteur significatif dans la pénurie d'enseignant-e-s.

Les professions enseignantes nécessitent une formation solide, mais pour pallier la pénurie, l'employeur engage du personnel non qualifié (ou moins qualifié). Au lieu de profiter impudemment d'employé-e-s plus précaires et moins payé-e-s, il doit assumer ses responsabilités et offrir des possibilités de formation aux personnes à qui il a confié des postes d'enseignement.

Le SSP continuera à s'engager sur ces questions.

Gymnases: Le DFJC n'évoque pas d'augmentation des moyens pour pallier le sureffectif en 1ère

Le SSP a rencontré la Cheffe du DFJC au sujet des effectifs de classes dans les gymnases. Les chiffres montrent qu'après une diminution ces dernières années, ils augmentent à nouveau.

Le 23 janvier, une délégation du SSP a rencontré la Cheffe du Département, accompagnée par le Directeur général de la DGEP, le statisticien de celle-ci, ainsi que deux directeurs d'établissements.
Nous avons exprimé notre inquiétude au sujet des classes de 1ère année dont un tiers, selon les informations données par nos contacts dans les établissements, dépassaient les 24 élèves réglementaires (art. 23 RGy) au début du mois d'octobre 2011.

Chiffres du DFJC: effectifs en hausse
Le Département n'a contesté ni nos chiffres ni nos préoccupations en matière de pénibilité, et a reconnu que la moyenne des effectifs par classe (en tenant compte de toutes les années), si elle avait baissé continuellement depuis le nouveau règlement, était remontée lors de cette dernière rentrée. Ceci semble être dû essentiellement aux lourds effectifs en 1ère année. À la rentrée 2011 en effet, 53 classes sur 159 dépassaient les 24 élèves en 1ère année, alors que 7 seulement se trouvaient en dessous de 20. Si le DFJC démontre que ces dépassements ont baissé depuis, nous constatons que ceux-ci ne demeurent pas des exceptions et que, surtout, l'année scolaire ne démarre pas en janvier, mais au premier septembre; les élèves et les enseignant-e-s n'ont pas à subir 5 mois de surcharge sous prétexte que la situation se «stabiliserait» plus ou moins par la suite.

Les difficultés de la répartition
La répartition des élèves dans les classes n'est pas un exercice aisé pour les directrices et directeurs qui y consacrent une attention particulière. Ils doivent en effet tenir compte de plusieurs paramètres incompressibles; il s'agit de trouver un équilibre entre notamment le lieu de résidence de l'élève, les locaux à disposition dans les établissements, les options choisies et la valeur de l'ECU pédagogique.
Les premiers enclassements au mois de février sont basés sur un certain nombre de prévisions (nombre d'élèves issus de l'école obligatoire et de redoublant.e.s), mais le nombre d'élèves définitif n'est connu qu'en juillet. Cette année, une cinquantaine d'élèves non prévus ont contribué probablement à faire «pencher la balance» du mauvais côté. Au vu de tous ces paramètres, des doutes sont exprimés quant à une possibilité d'améliorer la situation actuelle en matière d'effectifs sans moyens supplémentaires.

Problèmes reconnus par le DFJC
Le Département a assuré que les moyens mis à disposition n'avaient pas baissé et que ceux-ci avaient été utilisés pleinement. Plusieurs gymnases ont même dépassé l'ECU cette année. Il apparaît cependant que des décharges supplémentaires attribuées aux enseignant.e.s auraient influencé la répartition des moyens.
Par contre, Mme Lyon relève que le futur centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois ouvrira 40 classes supplémentaires et que Nyon construit également des locaux. Enfin, elle reconnaît que le nouveau paramètre de l'Ecole de commerce n'a pas été maîtrisé et s'engage à y être particulièrement attentive à l'avenir. Le directeur de la DGEP s'engage lui, suite à notre demande, à nous informer sur la nature concrète des décharges supplémentaires attribuées.

Besoin de plus de moyens
Le constat est simple: les effectifs sont en hausse et de réelles améliorations ne sont, dans l'état actuel des choses, pas envisagées. D'une part, et malgré l'ouverture du nouveau gymnase et des locaux supplémentaires prévus sur le site de Nyon, il paraît patent qu'il en manquera toujours. En effet, le nouveau gymnase devra intégrer les classes de Provence (sans doute une vingtaine d'ici là) et, à plus long terme, le département faire face à la hausse démographique annoncée dès 2017.
D'autre part, les facteurs auxquels les directions sont confrontées lors de l'enclassement relèvent d'un exercice délicat et en partie incertain; en conséquence, une baisse réelle des effectifs dans les classes est difficilement réalisable, si des moyens supplémentaires ne sont pas attribués aux établissements. Au vu de la diminution évidente de la qualité de l'encadrement des élèves et la pénibilité au travail pour les enseignant.e.s que cette situation implique, le SSP estime qu'elle n'est pas acceptable et continuera à s'engager pour obtenir une diminution des effectifs de classes significative et sur le long terme.

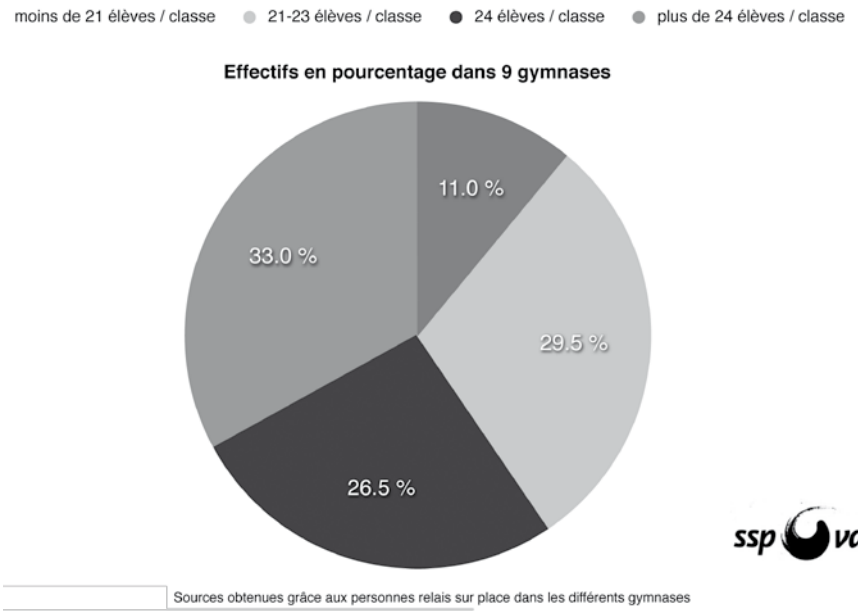

ssp vaud

LIFT

Le SSP a découvert avec consternation les modalités d'application du projet LIFT, mené par l'association «Réseau pour une responsabilité sociale dans l'économie» et financé par l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT). La déclinaison vaudoise du projet s'organise en partenariat avec la Chambre vaudoise de commerce et d'industrie (CVCI) et semble échapper à tout contrôle de la part du DFJC. Nous lui avons donc écrit une lettre pour lui demander de revoir sa copie.

Le SSP ne remet pas en question la nécessité d'offrir des stages sur des lieux de travail, ni d'ailleurs l'existence d'une offre de mesures diversifiées visant à une meilleure insertion scolaire, sociale et professionnelle. Si l'objectif est de «faciliter aux jeunes l'accès à des solutions professionnelles valables» – et non de leur trouver un «petit job», ce qui n'est nullement la mission de l'école – le principe de la rémunération des stages LIFT est problématique. L'implication des établissements dans le projet (sélection des élèves dans les conseils de classe, implication suivie par les conseils de direction etc.) est elle aussi discutable, tout comme l'absence de suivi concret des élèves placés dans ce dispositif, qui sont lâchés dans la nature. Les patrons qui accueilleront des élèves sélectionnés pour des difficultés socio-éducatives n'ont pas les qualifications nécessaires. De plus, le financement sur l'enveloppe pédagogique revient à retirer des périodes d'enseignement au profit du projet LIFT. Enfin, le SSP conteste que ce projet s'applique à des élèves de 7ème année (13 ans).

Retrouvez nos articles et bien d'autres informations sur notre site web: www.ssp-vaud.ch/enseignement

Le REPENSE: une baisse des salaires même pas déguisée !

Tirant un bilan du DECAPE (décompte des heures d'enseignement), le Département a réalisé qu'il versait un volume d'heures supplémentaires considérable – volume que nous ne connaisssons pas. Ainsi a-t-il été jugé nécessaire de s'en débarrasser.

Un groupe de travail technique, associant la DG, les directeurs et des représentants des organisations syndicales a été mis en place pour identifier les enjeux du débat et présenter un projet au Département. Fin décembre 2011, un rapport a ainsi été remis au DFJC, qui doit élaborer, à partir de là, un projet de directive.

Or, ce document ne reflète d'aucune façon la position défendue par le SSP. En effet, le SSP a systématiquement fait connaître ses revendications et précisé les points de désaccord.

Nous n'accepterons pas de diminution de salaire pour un travail équivalent! Les heures supplémentaires payées jusqu'à maintenant correspondent à un volume de travail considérable. S'il est question de ne plus payer ces heures, il est exclu de nous demander de fournir gratuitement le même volume de travail. Le SSP exige que les heures qui ne seront plus payées soient intégralement compensées par l'engagement correspondant de personnel.

Nous n'accepterons pas d'augmentation de notre temps de travail pour un salaire inchangé! Le DFJC entend imposer un temps de travail administratif équivalent à 120 minutes pour une période de décharge, contre 90 jusqu'ici. Le raisonnement est le suivant: le travail administratif ne se calcule pas sur 40, mais sur 47 semaines, comme pour n'importe quel employé de l'Etat. Ainsi, il est attendu que nous fassions 1950 heures de travail, qui correspondent à 41.5h par semaine sur 47 semaines. Ce raisonnement est spécieux et insultant dans la mesure où la valeur du travail des enseignant.e.s déchargé.e.s n'est pas reconnue! Ce raisonnement mène à des aberrations; il prévoit de concentrer les 1950 heures exigées sur 40 semaines, ce qui, pour un.e enseignant.e entièrement déchargé.e, conduirait à des semaines de 50 heures.

Il n'y a pas de travail «administratif». Un.e enseignant.e qui prépare un support de cours, élabore un examen, gère son groupe de discipline, surveille des examens ou des retenues, fait-il/elle autre chose que son travail?

Le Département a d'ores et déjà introduit le nouveau système, alors même que la négociation avec les syndicats n'a pas débuté: les enseignant.e.s se déplaçant le samedi matin pour surveiller les épreuves de rattrapage ou les retenues ne touchent que 2 périodes supplémentaires pour une matinée complète de travail. Ces pratiques dénaturent le processus de négociation!

L'école a besoin de moyens; aujourd'hui, les enseignant.e.s doivent faire face à des effectifs de classes en hausse, à l'augmentation de leur pensum, lorsqu'ils constatent que les absences du personnel ne sont pas remplacées. Nous ne pouvons accepter que les moyens nécessaires ne soient pas dispensés afin de leur assurer de bonnes conditions de travail et de reconnaître la valeur de leur tâche et de leur engagement quotidien, la valorisation de leur travail ne pouvant être que bénéfiques aux élève.e.s (et à l'institution).

En outre, pour que les négociations en cours puissent se mener dans des conditions acceptables, le SSP exige que la direction générale fournisse un bilan complet et détaillé des heures supplémentaires effectuées dans chacune des écoles et réalise une étude sur la pénibilité effective du travail dans l'enseignement, qui permettra de documenter et d'expliquer le taux d'absentéisme pour burn-out, problèmes de santé et autres.

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

☐ *Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement*
☐ *Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement*

Nom:…… *Prénom: ……*
Rue et n°: …… *Localité: ……*
Tél: …… *Lieu de travail: ……*

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch